

GUIDE TOC MACRO SIA 2



Table des matières

Liste d'acronymes.....	3
Mot d'introduction à la TOC Macro SIA 2 et à ce guide.....	4
Schéma.....	Erreur ! Signet non défini.
TOC Macro et Cadre Logique SIA 2.....	7
Fiche explicative de la vision (changement ultime & situation souhaitée)	8
Fiches explicatives des changements intermédiaires (résultats).....	9
C1/R1. Les paysans et autres acteurs de l'ESS appuyés par le programme sont engagés dans une transition vers des modes de production agroécologiques et de gestion durable de l'environnement.....	9
C2/R2. Les paysans et autres acteurs de l'ESS appuyés par le programme ont mis en place et/ou consolidé des systèmes de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation équitables et durables.....	11
C3/R3. Au niveau local, des acteurs publics et des acteurs représentant les paysans et les autres acteurs de l'ESS ont mis en place des dynamiques de DT inclusives soutenant la co-construction de systèmes alimentaires durables et la gestion durable de l'environnement.....	13
C4/R4. Des politiques publiques nationales et internationales garantissant les droits des paysans et autres acteurs de l'ESS ont été promulguées et mises en application.....	15
C5/R5. Les citoyens du Nord et Sud touchés par le programme sont sensibilisés, engagés et mobilisés pour le développement des Systèmes Alimentaires Durables et d'une citoyenneté mondiale et solidaire.....	17
C6/R6. Les femmes participent davantage aux différents niveaux de gestion de l'environnement et des SAD.....	19

Liste d'acronymes

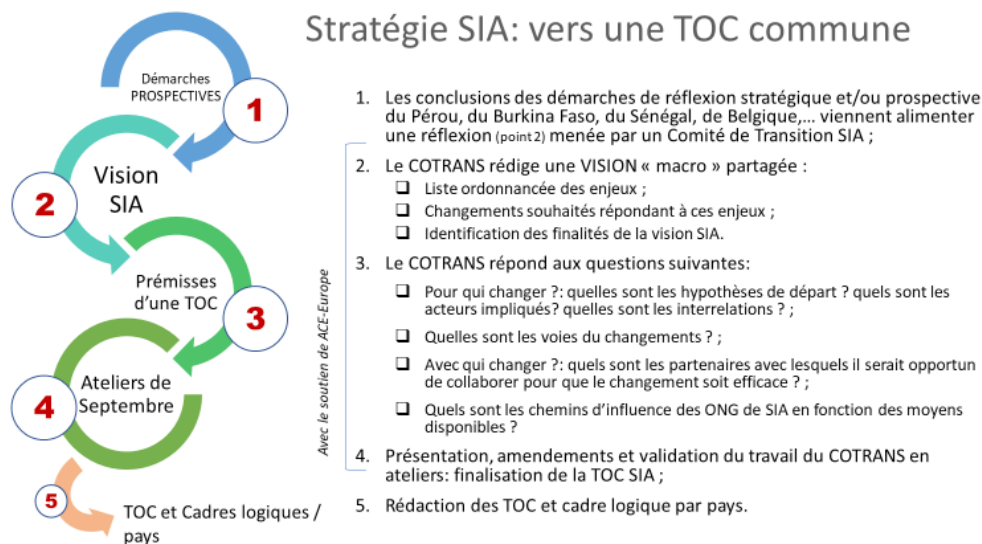
ACC	Analyse contextuelle commune
CCF	Coalition Contre la Faim
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
COTRANS	Comité de Transition
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DT	Développement Territorial
ES	Entreprises Sociales
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ECMS	Education à la citoyenneté Mondiale et Solidaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GDE	Gestion Durable de l'Environnement
GIRAF	Groupe Interdisciplinaire belge de Recherche en Agroécologie
HLPE	Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition
IFR	Les Institutions de financement rural
IFOAM	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
MSC/CFA	Mécanisme de la société civile/ Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
OSC	Organisations de la société civile
RC	Renforcement de Capacités
ROPFA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SAD	Systèmes Alimentaires Durables
SE	Suivi et Evaluation
SIA	SOS Faim, Iles de Paix, Autre Terre
TOC	Théorie du changement

Mot d'introduction à la TOC Macro SIA 2 et à ce guide

Rappel de la démarche :

Pour préparer la formulation du prochain programme SIA 2022-2026 et assurer une plus grande cohérence d'ensemble du programme, un "Comité de Transition" a été mis en place :

- **Sa composition** : les 3 directeurs, les 3 responsables-NORD, les 3 responsables-SUD + la responsable SE (SIA).
- **Son rôle** : accompagner le processus vers SIA2, participer activement à la formulation de la vision/TOC macro, assurer le partage de l'information et l'échange avec les équipes (terrain/siège), donner les grandes orientations pour la formulation du prochain programme.
- **Méthodologie utilisée** :



La Théorie du Changement Macro du programme SIA2:

La "Théorie du Changement Macro" présentée ci-dessous est le résultat du travail de ce Comité de Transition et des allers-retours avec les équipes. Elle définit la vision commune qui va sous-tendre la formulation du prochain programme DGD (SIA2) pour répondre aux **problématiques de développement macro** identifiées par nos 3 ONG.

Notre vision commune évoquant les « systèmes alimentaires durables » et « un environnement sain », nous invite à penser notre action plus largement qu'auparavant.

L'approche partenariale reste centrale mais elle doit également davantage prendre en compte le **système** dont fait partie le partenaire, le territoire dans lequel ce partenaire évolue.

C'est donc aussi cette dimension qu'il nous faut travailler : il est aussi important de s'intéresser aux autres acteurs et organisations qui font partie de son environnement et de les connecter. Il peut s'agir d'autres organisations de producteurs, d'associations de femmes ou de jeunes, d'entreprises de transformation, de lieux d'achat-vente, de groupes de consommateurs, d'autorités politiques ou de l'Etat, d'instituts de recherche, etc.

Pourquoi ? Parce que l'enjeu de demain est bien celui-là : les partenaires sont et resteront les acteurs principaux du changement souhaité, leur consolidation est essentielle, mais ces partenaires doivent à tout prix participer activement à l'élaboration et au renforcement du système dont ils font partie pour pouvoir le pérenniser.

Comment, lorsque nous ne serons plus là pour les soutenir, tel ensemble de communautés, telle ville rurale, tel territoire, telle capitale, va pouvoir prendre ses propres décisions de façon concertée et compter sur ses forces vives - ses acteurs - afin de pouvoir se nourrir sainement et en suffisance, grâce à la maîtrise et au contrôle des différents chaînons de son système alimentaire ?

Les 6 domaines de changement ci-dessous résument bien cette **approche globale** et tant que possible, il est donc important de pouvoir les embrasser. C'est cela que notre ToC commune ambitionne.

Et c'est pour cela qu'il est important de s'unir derrière elle. Entre organisations SIA, quand c'est possible et de manière privilégiée. Mais aussi avec d'autres organisations et acteurs locaux. Il n'y a qu'ensemble qu'il y a moyen de poursuivre ces différents domaines de changement et cette vision qui nous fait converger vers l'amélioration des conditions de vie des populations cibles.

La ToC Macro du programme SIA2 constitue un **réfèrent général**. Elle sera donc **déclinée par pays**, en fonction des problématiques locales, de nos expertises, de nos stratégies d'intervention. Ainsi, les ambitions au sein de chaque domaine de changement peuvent être modulées en fonction des réalités locales.

Pour le Volet Sud du programme, dans chaque pays, il est donc recommandé de réfléchir aux actions envisageables pour l'ensemble des domaines de changement proposés (seul ou en unissant des efforts avec d'autres acteurs) et en particulier le domaine 6. En effet, dans la perspective du SIA2, la décision a été prise de faire de la dimension genre un domaine de changement à part entière afin de pousser les partenaires à mieux la prendre en compte et de rendre plus visible les avancées dans ce domaine.

Ce guide :

Ce guide doit permettre aux équipes pays en charge de la formulation du prochain programme DGD, d'avoir la même compréhension des termes et des enjeux identifiés afin d'inscrire leur réflexion stratégique dans un cadre qui soit commun à tous.

C'est un outil de clarification, définition des termes clé et visions partagées.

NB. Dans ce document, il est fait référence à des acteurs spécifiques tels que les « paysans », les « citoyens » ainsi que d'autres acteurs. Ceux-ci sont mentionnés au masculin pour faciliter la lecture du document, mais nous tenons à rappeler que les deux sexes sont à chaque fois concernés. Il faut donc bien lire « paysans et paysannes », « citoyens et citoyennes » et ainsi de suite.

SPHÈRE D'INTÉRÊT
CHANGEMENT
ULTIME

SPHÈRE D' INFLUENC
SITUATION SOUHAITE

SPHÈRE DE CONTRÔLE
DOMAINES DE CHANGEMENTS INTERMÉDIAIRES

Les paysans et autres acteurs de l'ESS, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, jouissent de conditions de vie améliorées*, par la co-construction, avec les citoyens au Nord et au Sud, de systèmes alimentaires durables et résilients et d'un environnement sain.

*conditions de vie améliorées : revenus augmentés, meilleure nutrition/sécurité alimentaire et nutritionnelle garantie, pénibilité du travail diminuée, inégalités de genre diminuées, habitat amélioré, ressources naturelles protégées.

OS

L'engagement des acteurs cibles du programme en faveur de la co-construction de systèmes alimentaires durables et d'un environnement sain est renforcé.

Dynamiques productives et commerciales durables

Modes de production agroécologiques et gestion durable de l'environnement

Systèmes de collecte, stockage, de transformation et de commercialisation équitables et durables

L'agroécologie permet d'alimenter la population mondiale en préservant les ressources naturelles et en assurant des conditions de vie digne aux paysans. La mise en place de systèmes équitables et durables permet de réduire les inégalités dont les paysans sont victimes dans les chaînes d'approvisionnement alimentaires tout en préservant l'environnement. La gestion durable de l'environnement, qui permet de lutter contre les pollutions diverses et les changements climatiques, améliore de façon directe les conditions de vie des populations vulnérables.

Cadre institutionnel et politique favorable

Développement territorial inclusif soutenant la co-construction de systèmes alimentaires durables et la gestion durable de l'environnement

Politiques publiques nationales et internationales garantissant/réalisant les droits des paysans et autres acteurs de l'ESS

L'organisation d'une gouvernance territoriale alliant acteurs privés et publics contribue à relocaliser les circuits alimentaires, à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs, à revaloriser le métier de paysan, à renforcer la souveraineté alimentaire des communautés, à lutter contre les gaspillages. La mise en place de politiques publiques nationales et internationales volontaristes est indispensable à la création d'un cadre assurant la réalisation des droits des paysans et autres acteurs de l'ESS.

Dynamiques sociales et citoyennes favorables

Participation des femmes aux différents niveaux de gestion de l'environnement et des systèmes alimentaires

Engagement et mobilisation des citoyens pour le développement des SAD et d'une citoyenneté mondiale et solidaire

Avec un accès égal à celui des hommes aux compétences, aux ressources et aux opportunités, les femmes participeront davantage aux différents niveaux de décision et constitueront ainsi une puissante force motrice dans les initiatives liées à la gestion de l'environnement et la mise en place de systèmes alimentaires durables. L'engagement et la mobilisation des citoyens en faveur d'une gestion durable de l'environnement et d'une consommation responsable sont un levier puissant pour faire évoluer les modes de production, les chaînes d'approvisionnement alimentaires et les politiques publiques.

Stratégies SIA

Appui financier

Synergies / création d'alliances

Renforcement des capacités

Appui à la structuration et à la concertation

Accès au financement

Plaidoyer

Recherche/innovation/capitalisation

Investissements en infrastructure/équipements

Accès à l'information/ Sensibilisation

Mobilisation/ engagement

TOC Macro et Cadre Logique SIA 2

Dans le tableau qui suit, sont repris dans la colonne de gauche les domaines de changement sur lesquels le programme va agir (voir le schéma à la page précédente). Dans la colonne de droite, la ToC est déclinée sous la forme des "changements attendus" (changement ultime, situation souhaitée, changements intermédiaires) qui sont également les résultats du cadre logique du programme (Impact, Outcome, Output/Résultat).

THEORIE DU CHANGEMENT	CHANGEMENTS ATTENDUS (ToC) / RESULTATS (Cadre logique)
<p>Vision (Changement ultime & situation souhaitée) :</p> <p>Les paysans et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, jouissent de conditions de vie améliorées*, par la co-construction, avec les citoyens au Nord et au Sud, de systèmes alimentaires durables et résilients et d'un environnement sain.</p>	<p>Changement ultime (Impact) :</p> <p>Les paysans et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, jouissent de conditions de vie améliorées*, par la co-construction, avec les citoyens au Nord et au Sud, de systèmes alimentaires durables et résilients et d'un environnement sain.</p> <p>Situation souhaitée (Outcome) :</p> <p>L'engagement des acteurs cibles du programme en faveur de la co-construction de systèmes alimentaires durables et d'un environnement sain est renforcé.</p>
<p>Dynamiques productives et commerciales durables</p>	
<p>Domaine de changement 1 :</p> <p>Modes de production agroécologiques et gestion durable de l'environnement</p>	<p>Changement intermédiaire 1 (Résultat 1) :</p> <p>Les paysans et autres acteurs de l'ESS appuyés par le programme sont engagés dans une transition vers des modes de production agroécologiques et de gestion durable de l'environnement.</p>
<p>Domaine de changement 2 :</p> <p>Systèmes de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation équitables et durables</p>	<p>Changement intermédiaire 2 (Résultat 2) :</p> <p>Les paysans et autres acteurs de l'ESS appuyés par le programme ont mis en place et/ou consolidé des systèmes de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation équitables et durables.</p>
<p>Cadre institutionnel et politique favorable</p>	
<p>Domaine de changement 3 :</p> <p>Développement territorial inclusif soutenant la co-construction de systèmes alimentaires durables et la gestion durable de l'environnement</p>	<p>Changement intermédiaire 3 (Résultat 3) :</p> <p>Au niveau local, des acteurs publics et des acteurs représentant les paysans et les autres acteurs de l'ESS ont mis en place des dynamiques de Développement territorial inclusives soutenant la co-construction de systèmes alimentaires durables et la gestion durable de l'environnement</p>
<p>Domaine de changement 4 :</p> <p>Politiques publiques nationales et internationales réalisant les droits des paysans et autres acteurs de l'ESS.</p>	<p>Changement intermédiaire 4 (Résultat 4) :</p> <p>Des politiques publiques nationales et internationales réalisant les droits des paysans et autres acteurs de l'ESS ont été promulguées et mises en application</p>
<p>Dynamiques sociales et citoyennes favorables</p>	
<p>Domaine de changement 5 :</p> <p>Engagement et mobilisation des citoyens pour le développement des</p>	<p>Changement intermédiaire 5 (Résultat 5) :</p> <p>Les citoyens du Nord et du Sud touchés par le programme sont sensibilisés*, engagés* et mobilisés*</p>

SAD et d'une citoyenneté mondiale et solidaire	pour le développement des SAD et d'une citoyenneté mondiale et solidaire*
Domaine de changement 6 : Participation des femmes aux différents niveaux de gestion de l'environnement et des SAD	Changement intermédiaire 6 (Résultat 6) : Les femmes participent davantage aux différents niveaux de gestion de l'environnement et des SAD

Fiche explicative de la vision (changement ultime & situation souhaitée)

Vision :

Les paysans et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, jouissent de conditions de vie améliorées, par la co-construction, avec les citoyens au Nord et au Sud, de systèmes alimentaires durables et résilients et d'un environnement sain.

Explication de la vision :

En cohérence avec les objectifs du développement durable, Autre Terre, Iles de Paix et SOS Faim œuvrent conjointement pour une amélioration des conditions de vie des paysans et acteurs de l'économie sociale et solidaire. A cette fin, les trois ONG conjuguent leurs efforts pour contribuer avec leurs partenaires à l'émergence d'un environnement sain et de systèmes alimentaires durables et résilients. Ceci est envisagé au travers d'actions soutenant une transition agroécologique des systèmes alimentaires portée par les paysannes/paysans et acteurs de l'économie sociale et solidaire avec le soutien des citoyens et des autorités locales et nationales.

Définitions :

Acteurs de l'économie sociale et solidaire : les membres des entreprises et coopératives d'économie sociale et solidaire appuyés par le programme (notamment les membres des entreprises sociales de recyclage des déchets solides et les membres de coopératives de producteurs agricoles /transformateurs/ commercialisation...).

Conditions de vie améliorées : l'amélioration des conditions de vies des bénéficiaires finaux du programme SIA2 peut revêtir diverses formes. On citera notamment l'augmentation des revenus familiaux, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement des emplois et la diminution de la pénibilité du travail, la diminution des inégalités de genre, l'amélioration du cadre de vie (habitat, ressources naturelles), un droit à l'alimentation et à un niveau de vie décent garanti (déclaration des droits de l'homme), le respect des droits spécifiques des paysans (déclaration des droits des paysans récemment approuvée par les Nations unies).

Citoyen : nous considérons ici le citoyen comme toute personne membre d'une communauté qui opère des choix personnels en étant conscient des conséquences de ses choix sur l'environnement, sur l'ensemble de la communauté voire au-delà de celle-ci (citoyenneté mondiale).

Système alimentaire durable : un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures (*Rapport HLPE 2017, p31*).

La Coalition Contre la Faim qui s'est penchée sur la question dans une note de positionnement précise par ailleurs qu'un système alimentaire durable respecte les principes de la souveraineté alimentaire et se caractérise par :

- un mode de production durable, inspiré des principes de l'agroécologie, qui permet de renforcer l'autonomie des productrices et producteurs et de gérer durablement les ressources naturelles ;
- des circuits de transformation et de commercialisation justes, donnant la priorité aux marchés locaux et régionaux, et par des modes de consommation sains et responsables ;
- un cadre légal ainsi que des politiques publiques qui encouragent les pratiques agricoles et alimentaires génératrices d'externalités positives ;
- une recherche scientifique agricole indépendante et adaptée ;
- une prise en compte des droits des femmes et des rapports de genre.

(CCF, *position paper 2018 - Systèmes alimentaires au Sud*)

Hypothèses sous-jacentes :

Les systèmes alimentaires dominants contribuent au maintien des producteurs de petite échelle dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire tout en détruisant les écosystèmes. **Un changement radical de nos systèmes alimentaires est indispensable pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et atteindre les ODD.**

Les initiatives de transition agroécologique sont un bon exemple de transformation radicale des systèmes alimentaires dans leur ensemble. En effet, les approches agroécologiques mettent l'accent sur le droit à l'alimentation et sur la participation active des groupes vulnérables et des femmes dans les stratégies alimentaires, elles promeuvent des pratiques régénératives et insistent sur la diversité et la résilience dans l'ensemble du système alimentaire. (Rapport HLPE 2020).

Fiches explicatives des changements intermédiaires (résultats)

C1/R1. Les paysans et autres acteurs de l'ESS appuyés par le programme sont engagés dans une transition vers des modes de production agroécologiques et de gestion durable de l'environnement.

Explication du changement intermédiaire :

Dans le cadre de ce changement intermédiaire, le programme SIA a pour ambition d'accompagner les paysans, les acteurs de l'ESS et les autres acteurs impliqués (voir liste ci-dessous) dans un processus de transition vers des modes de production agroécologiques et de gestion durable de l'environnement via notamment :

- une amélioration des compétences des acteurs-cibles ;
- une amélioration des techniques de production ;
- une amélioration des conditions de production (financements, filières d'achat, intrants, équipements agricoles, infrastructures, foncier, écosystème, ...) ;
- une amélioration de la gestion des déchets.

Définitions :

S'engager dans une transition : ce concept vise à caractériser un processus qui est en cours et n'est pas nécessairement arrivé à son terme. La notion d'engagement vise à souligner la mobilisation volontaire et la prise d'initiative des acteurs concernés.

Modes de production agroécologiques : Activité de production et de récolte agricole (tant végétale qu'animale) réalisée selon les principes de l'agroécologie.

L'agroécologie est à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social. « Elle résulte de la fusion de deux disciplines scientifiques, l'agronomie et l'écologie. En tant que science, l'agroécologie est l'application de la science écologique à l'étude, à la conception et à la gestion d'agroécosystèmes durables. En tant qu'ensemble de pratiques agricoles, l'agroécologie recherche des moyens d'améliorer les systèmes agricoles en imitant les processus naturels, créant ainsi des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème. Elle permet d'obtenir les conditions les plus favorables pour la croissance des végétaux, notamment en gérant la matière organique et en augmentant l'activité biotique du sol. Les principes fondamentaux de l'agroécologie sont notamment les suivants : le recyclage des éléments nutritifs et de l'énergie sur place plutôt que l'introduction d'intrants extérieurs ; l'intégration des cultures et du bétail ; la diversification des espèces et des ressources génétiques des agroécosystèmes dans l'espace et le temps ; et l'accent mis sur les interactions et la productivité à l'échelle de l'ensemble du système agricole plutôt que sur des variétés individuelles. L'agroécologie utilise une forte intensité de connaissances et elle repose sur des techniques qui ne sont pas fournies du sommet à la base mais mises au point à partir des connaissances et de l'expérience des agriculteurs. »¹

Gestion durable de l'environnement : La gestion durable de l'environnement vise à réduire l'impact des activités humaines sur celui-ci, à renforcer sa résilience et sa biodiversité. Dans le cadre du présent programme, les activités suivantes entrent dans le cadre d'une gestion durable de l'environnement : reboisement, gestion de l'eau, restauration de sols, gestion des coupes d'arbre, gestion des déchets, assainissement.

Hypothèses sous-jacentes :

(1) L'agroécologie est un modèle de production agricole qui permet d'alimenter la population mondiale en préservant les ressources naturelles et en assurant des conditions de vie digne aux paysans. L'agroécologie, en tant que voie d'émancipation sociale, économique et environnementale est indispensable à l'émergence de systèmes alimentaires durables.

Références :

- De Schutter O. (2010), *Rapport du Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation (UN)*
- GIRAF (2012), *l'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des Systèmes Alimentaires Durables*
- FAO (2018), *les 10 éléments de l'agroécologie*
- IFOAM (2019), *Position paper on agroecology HLPE Report #14 (2019)*
- HLPE Report #15 (2020)
- De Schutter O. (2020), *The share of agroecology in Belgian Official Development assistance*

¹ De Schutter O., Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Conseil des droits de l'Homme, ONU, 20 décembre 2010

(2) La gestion durable de l'environnement est un thème important pour lutter contre les pollutions diverses et les changements climatiques. Elle englobe l'environnement rural et urbain et en cela, est directement liée aux conditions de vie des acteurs cibles. En particulier, la gestion des déchets par ceux qui les produisent (voir acteurs cibles) permet la création de gisement exploitables en vue de leur recyclage.

Acteurs clés	... changent en quoi...
Les producteurs / familles de producteurs	... s'engagent dans la transition vers des modes de production agroécologiques et une Gestion Durable de l'Environnement (GDE).
Les jeunes	... trouvent à travers les modes de production agroécologiques et la GDE des espaces dans lesquels ils peuvent s'émanciper et vivre de façon qualitative.
Les "producteurs de déchets" alimentaires et autres (foyers, entreprises, collectivités)	... limitent la génération de déchets, font le tri.
Les Organisations paysannes/ organisations de producteurs	... assurent l'appui à leurs membres dans la transition vers des modes de production agroécologiques. Ils favorisent une transformation locale répondant aux besoins et aux critères de qualité des consommateurs.
Les centres de recherche et d'enseignement	... intègrent l'agroécologie et la gestion de l'environnement dans leurs activités.
Les Institutions de financement rural (IFR)	... développent des produits financiers adaptés à l'agroécologie et la GDE et les promeuvent
Les ONG	... adaptent leurs méthodes d'appui pour accompagner la transition agroécologique et la GDE
Les services publics d'appui agricole	... adaptent leurs méthodes d'appui pour accompagner la transition agroécologique et la GDE
Les fournisseurs d'intrants et de matériel agricoles	... fournissent des produits et équipements agroécologiques et favorisent les alternatives au conventionnel
Autres acteurs clefs potentiels :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales, régionales, nationales - Les unités industrielles actives dans le tri et le recyclage 	
Stratégies	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités - Investissement en infrastructure/ équipement/fonds - Accès au financement - Appui à structuration /concertation - Accès à l'information - Recherche et innovation 	

C2/R2. Les paysans et autres acteurs de l'ESS appuyés par le programme ont mis en place et/ou consolidé des systèmes de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation équitables et durables

Explication du changement intermédiaire :

Dans le cadre de ce changement intermédiaire, le programme SIA a pour ambition de renforcer le positionnement et l'implication active des paysans et autres acteurs de l'ESS dans les chaînes d'approvisionnement alimentaires et de recyclage, afin de garantir leur droit à l'alimentation (disponibilité en permanence de produits locaux de qualité transformés ou non) et d'augmenter la part de la valeur ajoutée générée dans ces chaînes qui leur revient. Ceci se fera à travers un renforcement des compétences des acteurs visés, des investissements, des appuis au fonctionnement, à la gestion et à la gouvernance des structures qu'il conviendra de mettre en place ou de consolider. Elles seront directement ou indirectement impliquées au niveau des systèmes de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation des chaînes alimentaires et de recyclage qui seront visées.

Définitions :

Chaînes d'approvisionnement alimentaires : « la chaîne de personnes et d'évènements à travers laquelle la nourriture est produite et fournie à tous ceux qui mangent, et à travers laquelle de la valeur est créée, distribuée et perdue au cours de son fonctionnement ordinaire. La nourriture est produite, récoltée, lavée, stockée, transportée, transformée, conditionnée, vendue, consommée, perdue ou gaspillée. Les déchets produits sont recyclés et autant que possible réinjectés dans le système. Toutes ces étapes mais aussi tous les acteurs impliqués dans ces étapes correspondent aux chaînes d'approvisionnement alimentaire. » (Baromètre des agricultures familiales 2020)

Hypothèses sous-jacentes :

(1) La mise en place de systèmes de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation équitables et durables permet de réduire les inégalités dont les paysans sont victimes dans les chaînes alimentaires car cela permet aux paysans et autres acteurs de l'économie sociale de prendre une part plus importante et plus juste dans la répartition de la valeur générée par les chaînes alimentaires et de recyclage.

Références :

- MSC-CSA (2016), *L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés*
- OXFAM (2018), *Des inégalités en chaîne*

(2) Outre sa finalité environnementale, la gestion durable de l'environnement permet de se projeter vers des finalités sociales (création d'emplois principalement pour les femmes et les jeunes, gouvernance/initiatives citoyennes) et économique (circularité, recyclage, ventes, créations d'entreprises sociales...).

Acteurs clés	... changent en quoi...
Les producteurs/familles de producteurs	... planifient la production agricole en tenant compte de leurs besoins en termes d'autoconsommation et des besoins du marché ... renforcent leurs stratégies commerciales
Les jeunes	... trouvent des emplois attractifs et durables
Les Organisations paysannes/ organisations de producteurs/ entreprises sociales, coopératives	... donnent de la valeur ajoutée à la production de leurs membres ... valorisent la qualité et les coûts réels dans les prix des produits permettant une meilleure redistribution de la valeur ... assurent un accès aux marchés et aux labels ... offrent des opportunités d'emploi aux jeunes ... impliquent les consommateurs dans leur stratégie ... négocient des accords avec les collectivités, cantines scolaires
Les Institutions de financement rural (IFR)	... financent les entreprises sociales, OP œuvrant dans les SAD avec des conditions et produits adaptés
Structures d'accompagnement de l'entreprenariat social	... accompagnent les entreprises sociales, les OP œuvrant dans les SAD et la gestion durable de l'environnement,

	avec des conditions d'accompagnement adaptées
Les entreprises du secteur agro-alimentaire	... jouent un rôle en soutien aux SAD, évoluent vers des pratiques durables

Autres acteurs clefs potentiels :

- Les autorités publiques (nationales et locales)
- Prestataires de services (équipements, média-communication, formateurs, conseillers, bureaux d'études, labels etc.)

Stratégies

- RC
- Appui financier au fonctionnement
- Investissement en infrastructure/ équipement/fonds
- Accès au financement
- Appui à structuration /concertation
- Accès à l'information/ sensibilisation
- Engagement/mobilisation

Pistes de travail identifiées aux ateliers SIA 09.20 :

Afin de faciliter en particulier l'insertion des **jeunes** dans les chaînes d'approvisionnement alimentaires et de recyclage, il est suggéré d'envisager les pistes de travail suivantes :

- Mettre en place un fonds d'innovation avec un capital d'amorçage pour favoriser l'entrepreneuriat, l'attractivité du métier, etc. ;
- Mettre en place/soutenir des coopératives de transformation et commercialisation portées par des jeunes ;
- Mettre en place une forme de « couveuse d'entreprises » pour accompagner les jeunes "néo-ruraux" (emploi, installation, foncier, énergie avec l'exemple de GERES, ONG française qui travaille cette question...) àNB. *si des projets dans ce sens sont envisagés, prévoir des moments de partage d'expériences avec les autres pays qui lancent ce type d'actions ;*
- Mettre en place un prix/concours d'entrepreneuriat (dans le secteur alimentaire ou du recyclage) pour les jeunes ;
- Créer des "espaces" de rencontre, de formation ou d'autres, avec les jeunes ;
- ...

C3/R3. Au niveau local, des acteurs publics et des acteurs représentant les paysans et les autres acteurs de l'ESS ont mis en place des dynamiques de DT inclusives soutenant la co-construction de systèmes alimentaires durables et la gestion durable de l'environnement

Explication du changement intermédiaire :

Dans le cadre de ce changement intermédiaire, le programme SIA a pour ambition de contribuer dans ses zones d'intervention à une **transformation territoriale** orientée vers la co-construction de systèmes alimentaires durables et la gestion durable de l'environnement. Cette transformation est **de nature géographique, productive, sociale et politique**. Elle s'inscrit dans les processus de décentralisation en donnant une place plus importante aux acteurs publics locaux dans la **mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale participative**. Elle s'opère grâce à une dynamique d'animation et de concertation entre les acteurs présents sur le territoire.

Ceci suppose donc la mise en place de politiques locales adéquates, le renforcement du positionnement des OP, des groupements de producteurs, de consommateurs et autres acteurs de l'ESS dans les espaces de concertation locaux ainsi que leur participation aux décisions locales et la mise en lien de l'ensemble des acteurs économiques impliqués dans les systèmes alimentaires et présents sur le territoire pour favoriser le dialogue et les échanges locaux.

Si les actions du programme commun se situent essentiellement en milieu rural, dans ce changement intermédiaire la notion de territoire peut également inclure les échanges avec les villes où se situent en nombre les consommateurs et d'autres acteurs économiques du système, dans une logique d'échanges de la campagne vers les villes.

Par ailleurs, le consortium SIA soutient des dynamiques inclusives pour assurer que :

- Les autorités locales mettent en place et animent des processus de concertation et de participation permettant aux acteurs locaux d'avoir voix au chapitre sur les décisions concernant les politiques alimentaires du territoire et d'en exercer un contrôle ;
- Les OP, ES et Groupements de producteurs mettent en place, en interne, des mécanismes de gouvernance participative, qui leur donnent la légitimité nécessaire pour représenter les intérêts et préoccupations de leurs membres à la base.

Définitions :

Développement territorial inclusif : Le développement territorial est un processus de transformation d'un espace donné en vue d'améliorer durablement les conditions de vie de sa population. La réduction de la pauvreté, dans toutes ses dimensions, en est un objectif essentiel (Définition inspirée des travaux de Schejtman et Berdegú (2004).

Inclusif car ce changement intermédiaire vise une participation de l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés ou de la société civile ; collectifs ou individuels. Pour assurer la représentativité des acteurs individuels à l'intérieur de leurs organisations (membres de groupements de producteurs, OP ou autres acteurs de l'ESS), le consortium SIA appuie ces organisations dans des modes de gouvernance interne de type participatif (modèle coopératif).

Gouvernance alimentaire : elle repose sur un dispositif de coordination d'acteurs divers (publics, privés, de la société civile), qui sont parties prenantes du système alimentaire, pour assurer une meilleure coordination sur les sujets relatifs aux enjeux agricoles et alimentaires.

Hypothèses sous-jacentes :

- (1) L'organisation d'une gouvernance alimentaire au niveau territorial contribue à relocaliser les circuits alimentaires, à renforcer les liens entre producteurs, consommateurs et autres acteurs du système alimentaire, à améliorer le cadre politique et institutionnel local, à revaloriser le métier de paysan, à renforcer l'autonomie alimentaire des communautés, à lutter contre les gaspillages ce qui est indispensable à la reconstruction de systèmes alimentaires durables.

Références :

- De Schutter O. (2014), *Rapport du Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation (UN)*
- Resolis (2015), *Journal Resolis #4, Rasoin JL, Cadre conceptuel des systèmes alimentaire territorialisés*
- MSC-CSA (2016), *L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés*
- CFSI-ROPPA (2019), *Les batailles du consommateur local en AO (SAT et agroécologie, p.32)*
- Coopération Sud (2019), *Les notes de Coopération Sud #19, Quelles politiques publiques pour soutenir la transition agroécologique*
- FAO (2019), *FAO Framework for the Urban Food Agenda*

- (2) La mise en lien de divers acteurs économiques du système alimentaire présents sur le territoire (organisations de producteurs, transformateurs, divers opérateurs privés, institutions publiques, consommateurs, etc.), permet de favoriser le dialogue et la concertation vers des relations plus équilibrées entre ces maillons de la chaîne, et de faire émerger des échanges locaux et des circuits plus courts.

- (3) Au sein des territoires, les entreprises sociales et OP, historiquement présentes dans ce secteur, sont les acteurs légitimes pour représenter la voix de leurs bases dans les espaces de concertation. Il est donc important que ces ES et OP se positionnent comme acteurs indispensables et soient reconnues pour les services rendus.
- (4) Les organisations de recycleur(euse)s/initiatives citoyennes, associées aux pouvoirs publics, vont permettre la consultation/concertation sociale, la planification et l'opérationnalisation de politiques territoriale participatives en matière de gestion durable de l'environnement. Il est important que ces ES soient reconnues et financées pour les services rendus en matière de gestion durable de l'environnement.

Acteurs clés	... changent en quoi...
Autorités communales, locales et régionales (et leurs services techniques)	<p>... mettent en place un cadre et des moyens (humains et financiers) favorables à l'agroécologie, l'alimentation durable, l'économie circulaire, les circuits courts, l'émergence de ceintures alimentaires, la gestion durable de l'environnement</p> <p>... mettent en place des processus de concertation et de contrôle social autour des problématiques des systèmes alimentaires et la gestion durable de l'environnement</p>
Les Organisations paysannes/ organisations de producteurs/ organisations villageoises/ entreprises sociales, coopératives	<p>... mettent en place des modes de fonctionnement interne de type participatif, assurant la représentativité de leurs membres</p> <p>... participent aux espaces de dialogue et deviennent des acteurs majeurs dans les dynamiques de DT (conseils de politique alimentaire)</p>
Les jeunes	<p>... participent aux espaces de dialogue et deviennent des acteurs majeurs dans les dynamiques de DT (conseils de politique alimentaire)</p>
Les citoyens et leurs OSC	<p>... participent aux espaces de dialogue, s'associent et soutiennent les SAD et la gestion durable de l'environnement</p>
ONG locales	<p>... soutiennent l'ensemble des acteurs locaux dans leur articulation autour de leur projet de gestion territoriale et participent activement à l'animation du processus</p>

Autres acteurs clefs potentiels :

- Acteurs privés du système alimentaire présents sur le territoire
- Institutions de financement rural actives sur le territoire
- Chambres du commerce, de l'agriculture, du tourisme
- Communautés paysannes
- Associations de femmes, Organisations de jeunesse
- Antennes locales des organisations de défense des droits de l'homme
- Eglises et communautés religieuses
- Ecoles
- Associations de commerçants, Restaurateurs
- Services de gestion des déchets solides
- Opérateurs de télécommunications

Stratégies

- RC
- Appui à structuration /concertation
- Investissement infrastructure/ équipement/fonds
- Accès au financement
- Accès à l'information
- Sensibilisation/ engagement/mobilisation
- Plaidoyer

Pistes de travail identifiées aux ateliers SIA 09.20 :

Afin de faciliter la participation active des **jeunes** dans le développement territorial et en particulier dans les espaces dédiés à la politique alimentaire, il est suggéré d'envisager les pistes de travail suivantes :

- Créer des espaces de représentation des jeunes dans l'espace public (ex. Conveagro juvenil)
- Créer des "espaces" de rencontre, de formation ou d'autres, avec les jeunes.
- Mettre en œuvre des actions d'ECMS au Sud (par exemple dans les écoles)



C4/R4. Des politiques publiques nationales et internationales garantissant les droits des paysans et autres acteurs de l'ESS ont été promulguées et mises en application

Explication du changement intermédiaire :

Dans le cadre de ce changement intermédiaire, le programme SIA a pour ambition d'influencer les politiques et institutions qui encadrent (favorisent ou freinent) l'émergence de systèmes alimentaires durables et une gestion durable de l'environnement. Au Nord comme au Sud, il s'agit de renforcer les actions de plaidoyer auprès des instances publiques nationales et internationales et de rappeler les engagements pris en faveur des droits des paysans. En particulier :

- Au Sud, le programme SIA appuie les dynamiques et organisations de plaidoyer locales pour qu'elles portent la voix de leurs membres et des paysans du Sud auprès de leurs gouvernements. Par le renforcement de leurs capacités, le soutien financier, la mise en réseau, le programme a pour ambition de renforcer ces organisations pour qu'elles puissent faire leur travail de plaidoyer et de suivi des politiques publiques en faveur des SAD et de la GDE.
- Au Nord, les ONG SIA se mobilisent pour que les décideurs politiques belges et européens
 - o mettent en place des politiques qui promeuvent/ne font pas nuisance au développement de systèmes alimentaires durable set la gestion durable de l'environnement
 - o assurent une cohérence globale de leurs politiques
 - o défendent des alternatives au sein de l'UE et des instances multilatérales.

Dans ce domaine de changement on se situe bien au niveau national et international, les dynamiques et politiques locales étant prises en compte dans le domaine de changement 3. Ici, on s'appuie lorsque possible/pertinent sur l'approche basée sur les droits.

Définitions :

Droits des paysans et autres acteurs de l'ESS : droit à la terre et aux ressources naturelles, droit à un revenu décent et aux moyens de production, droit aux semences, droit à la sécurité sociale et souveraineté alimentaire

Référence :

Eléments issus de la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève

Approche fondée sur les droits : cadre conceptuel de développement humain dont la base normative est constituée par les règles internationales, et qui vise concrètement à promouvoir et à protéger ces mêmes droits. Elle s'emploie à analyser les inégalités au cœur des problèmes de développement et à corriger les pratiques discriminatoires et les répartitions injustes de pouvoir qui entravent le processus de développement. Dans le cadre d'une approche fondée sur les droits, les plans, les politiques et les mécanismes de développement sont ancrés dans un système de droits et d'obligations correspondantes établis par le droit international.

Bien qu'il n'y ait pas de recette universelle en matière d'approche fondée sur les droits de l'homme, les institutions des Nations Unies sont parvenues à un accord sur ses caractéristiques essentielles :

- La concrétisation des droits de l'homme doit être l'objectif essentiel au stade de la formulation des politiques et des programmes de développement.
- Une approche fondée sur les droits de l'homme identifie les détenteurs de droits, les droits en question et les débiteurs d'obligations correspondants ; elle s'emploie à renforcer les capacités des détenteurs de droits de faire valoir leurs revendications et de faire en sorte que les débiteurs d'obligations s'acquittent de leurs devoirs

Référence :

Eléments issus de la note du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme, 2006

Plaidoyer : Tenter de convaincre un certain groupe de l'importance d'un sujet ou problème et entrevoir une solution à ce problème ; entreprendre une action politique ; concertation avec les acteurs politiques, économiques, sociaux et autres. (ACC Nord 2015, qui regroupe sous cette définition lobby/plaidoyer/dialogue)

Hypothèses sous-jacentes :

(1) Par la sanction des modèles qui nuisent aux droits des paysans, à l'environnement, à la biodiversité, au climat... la mise en place de politiques publiques nationales et internationales adéquates est susceptible de créer un cadre juridique facilitant le passage à l'échelle de l'agroécologie et l'émergence de systèmes alimentaires durables

Références :

- *Coordination Sud (2019), Les notes de Coordination Sud #19, Quelles politiques publiques pour soutenir la*

transition agroécologique

- (2) La mise en place de politiques publiques nationales et internationales volontaristes est indispensable à la création d'un cadre assurant la réalisation des droits des paysans et autres acteurs de l'ESS. La jouissance de ces droits est une condition essentielle à la mise en place de systèmes alimentaires durables.
- (3) La gestion des déchets est une thématique encore peu développée par d'autres ONG et pour laquelle l'intérêt politique grandit proportionnellement aux gisements de collectes non gérés de façon durable et efficiente. Il est donc important d'attaquer le problème en l'exposant aux décideurs politiques sans qu'une gestion durable de l'environnement ne peut avoir lieu.

Acteurs clés	... changent en quoi...
Autorités publiques nationales, sous-régionales et internationales (agriculture, commerce, environnement, éducation...)	... mettent en place un cadre et des moyens (humains et financiers) favorables à l'agroécologie, l'alimentation durable, l'économie circulaire, les circuits courts, l'émergence de ceintures alimentaires, la gestion durable de l'environnement ... reconnaissent l'« exception agricole » dans les accords commerciaux ... mettent en place un cadre favorable à l'émergence de l'activité professionnelle des jeunes dans SAD et GDE
OP Fautières/syndicats paysans nationaux et internationaux (alliés ou non)	... conduisent des actions de plaidoyer en faveur des SAD et de la gestion durable de l'environnement et défendent les droits des paysans/ intérêts de leurs membres (des jeunes en particulier)
Autres organisations de la société civile	... appuient les actions de plaidoyer
Acteurs du domaine de la recherche	... documentent et favorisent la production et la diffusion de « savoir » autour de l'agroécologie et de la gestion de l'environnement
Autres acteurs clefs potentiels :	
<ul style="list-style-type: none">- Secteur privé capitaliste- Producteurs-trices, femmes et jeunes, les représentants des consommateurs.	
Stratégies	
<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de Capacités (aux OSC)- Appui financier au fonctionnement (aux OSC)- Appui à structuration /concertation (aux OSC)- Accès à l'information- Production de contenus- Sensibilisation/ engagement/ mobilisation- Plaidoyer- Synergies/ alliances- Recherche et innovation	

C5/R5. Les citoyens du Nord et Sud touchés par le programme sont sensibilisés, engagés et mobilisés pour le développement des Systèmes Alimentaires Durables et d'une citoyenneté mondiale et solidaire

Explication du changement intermédiaire :

Dans le cadre de ce changement intermédiaire, le programme a pour ambition de soutenir des dynamiques d'information, de sensibilisation et d'éveil des citoyens, hommes et femmes, jeunes et adultes, au Nord et au Sud pour qu'ils s'engagent et se mobilisent en faveur des systèmes alimentaires durables ainsi qu'en faveur d'une gestion durable de l'environnement.

- Au Sud (dans les pays et zones d'intervention du programme), cette ambition est concrétisée par nos partenaires au travers d'actions de communication (information, sensibilisation, éveil) ainsi que de structuration et d'appui aux initiatives des citoyens en faveur des systèmes alimentaires durables et d'une gestion durable de l'environnement (renforcement des relations directes entre mangeurs et paysans producteurs, mobilisation politique en faveur d'une agriculture durable, tri des déchets ménagers,...)
- Au Nord (en Belgique francophone/germanophone), cette ambition est concrétisée au travers du programme d'Éducation à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire.

Définitions :

Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS)

L'ECMS souhaite contribuer à la construction de sociétés justes, durables, inclusives et solidaires en suscitant et renforçant l'action individuelle et collective de citoyen-ne-s conscient-e-s des enjeux mondiaux et qui s'en sentent co-responsables. Elle est fondée sur les principes et valeurs, notamment, de justice, solidarité, égalité, ouverture à l'autre, respect de l'environnement, diversité, responsabilité et participation. (Source : ACODEV)

Sensibilisation : Plus qu'informer, la sensibilisation vise à stimuler la réflexion critique d'un groupe cible sur une problématique déterminée (ACC Nord 2015).

Engagement et mobilisation : L'engagement et la mobilisation concernent tous deux la réalisation d'actions orientées vers la construction d'un modèle de développement durable et équitable. La distinction entre engagement et mobilisation porte sur la sphère dans laquelle s'exerce l'action : l'engagement s'exprime plutôt au niveau individuel (changement de pratiques quotidiennes personnelles, par exemple) tandis que la mobilisation s'exprime dans des dynamiques collectives.

Hypothèse sous-jacente :

- (1) L'engagement et la mobilisation des citoyens en faveur d'une gestion durable de l'environnement et d'une consommation (alimentaire) responsable est un levier puissant pour faire évoluer les modes de production, les chaînes alimentaires et les politiques et contribuer ainsi à l'émergence de systèmes alimentaires durables.

Références :

- Solagrao (2016), *Le scénario Afterres 2050*
 - Muller et al. (2017), *Strategies for feeding the world more sustainably with organic agriculture*
 - WWF (2017), *Etude comparative, multi-dimensionnelle de paniers alimentaires durables*
 - The Lancet (2019), *Food in the Anthropocene: the EAT-Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. The Lancet.*
 - Intergovernmental Panel On climate Change (2019), « *An IPCC Special Report on climate change* » p.695.
 - SIA (2019), *Baromètre 2019 des agricultures familiales, "Pour une assiette durable..."*
- (2) L'engagement et la mobilisation des citoyens sont le résultat d'une conscientisation de ceux-ci au travers de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire aux enjeux environnementaux. Cette mobilisation citoyenne constitue une porte d'entrée essentielle pour un changement profond du système en faveur d'un environnement et de systèmes alimentaires durables et résilients.

Acteurs clés	... changent en quoi...
Citoyens	<p>... intègrent dans les actes individuels et collectifs qu'ils posent l'impact sur les systèmes alimentaires, l'environnement et sur les populations vulnérables</p> <p>... modifient leurs habitudes de consommation en privilégiant des produits sains (issus de l'agriculture familiale durable), locaux et qui assurent une juste rémunération des acteurs du SAD</p> <p>... valorisent le travail des paysannes/paysans en particulier des jeunes</p> <p>... s'engagent dans des initiatives communautaires supportant l'agriculture</p>

	<p>locale (Community Supported Agriculture)</p> <p>... se mobilisent en faveur de la gestion durable de l'environnement, du tri, du recyclage et de la réduction des déchets (en particulier des déchets alimentaires)</p> <p>... se mobilisent pour solliciter auprès de leurs gouvernements des politiques en faveur des SAD et d'une gestion durable de l'environnement</p>
Organisations de consommateurs	<p>... informent les consommateurs des bienfaits d'une alimentation saine, exempte de pesticides</p> <p>... promeuvent les labels locaux, les systèmes de garantie participative</p> <p>... promeuvent la mise en place de marchés agroécologiques</p> <p>... promeuvent des politiques en faveur des SAD et d'une gestion durable de l'environnement</p>
Organisations de la société civile	<p>... appuient, développent, accompagnent les initiatives qui cherchent à construire des SAD et GDE</p>
Les jeunes en milieu scolaire et extra-scolaire	<p>... sont davantage sensibilisés aux SAD, à l'environnement, à la citoyenneté mondiale et solidaire</p> <p>... s'engagent et se mobilisent pour une consommation durable (projets de cantine scolaire, potager collectif, mobilité douce ...) et le développement de SAD</p> <p>... relayent les messages liés aux SAD, GDE et citoyenneté mondiale et solidaire</p> <p>... s'engagent et se mobilisent pour des changements (individuellement et collectivement) dès maintenant et dans leur vie professionnelle et citoyenne à venir.</p>
Acteurs de l'enseignement (profs, conseillers pédas, directions, inspection, ministères de l'éducation...) et organisations de jeunesse	<p>... intègrent dans leurs institutions et activités les questions de SAD, GDE et ECMS</p>
Adultes à différents niveaux de conscientisation par rapport à nos thématiques	<p>... sont davantage conscients des enjeux des SAD, GDE et ECMS</p> <p>... s'engagent et se mobilisent de manière cohérente par rapport à ces enjeux</p>
Acteurs relais et d'influence (journalistes, influenceurs, etc.)	<p>... relaient davantage les messages SAD, GDE et ECMS</p>

Remarque : Système éducatif : A tous les niveaux de l'enseignement scolaire (école maternelle, l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire, centres de formations professionnels, enseignement supérieur), le système éducatif constitue un média efficace pour que des messages atteignent le plus grand nombre - pour favoriser l'engagement et la mobilisation ou pour prôner l'égalité entre les hommes et les femmes. Les messages pourraient passer à travers les programmes scolaires, dont le système éducatif contrôle l'application et définit les cursus par filières, ou via des interventions directes auprès des élèves, que ce soit en collaboration directe avec le Ministère de l'éducation ou par l'intermédiaire d'OSC spécialisées.

Stratégies

- RC (aux OSC)
- Sensibilisation/ engagement / mobilisation
- Plaidoyer envers les responsables politiques de l'enseignement
- Synergies/ alliances
- Recherche et innovation

Pistes de travail identifiées aux ateliers SIA 09.20

Afin d'informer, sensibiliser et éveiller les consommateurs aux questions relatives à une alimentation saine et responsable, il est suggéré d'envisager des alliances (sous diverses formes : partenariats, prestations de service) avec :

- des agences publicitaires,
- les médias,
- les services de l'état,
- les associations de nutritionnistes ou consommateurs,
- les restaurateurs, vendeurs de produits bio
- ...

Par ailleurs, des pistes d'articulation entre les Volets Nord et Sud du programme peuvent être envisagées (cf. Annexe 1 des *Instructions générales pour l'identification et la formulation du programme SIA 2*)

C6/R6. Les femmes participent davantage aux différents niveaux de gestion de l'environnement et des SAD

Explication du changement intermédiaire :

Dans le cadre de ce changement intermédiaire, le programme a pour ambition de réduire les inégalités de genre qui subsistent de façon particulièrement significative à tous les niveaux de gestion de l'environnement et des systèmes alimentaires (niveau familial, niveau communautaire, niveau communal, espaces de concertation locaux, organisations de producteurs, ...). Le programme vise par conséquent un renforcement de la participation des femmes dans ces espaces et plus particulièrement un renforcement de leurs pouvoirs d'influence et de décision. Ce ciblage spécifique des inégalités de genre permettra d'aborder ce domaine de changement de façon très concrète tout en restant centrés sur la promotion de SAD et d'un environnement durable.

Ce changement intermédiaire spécifique concerne uniquement les pays Sud, tandis que les inégalités de genre constituent plutôt un thème spécifique au niveau du volet Nord.

Définitions :

Participation : La participation peut être définie comme l'acte de **prendre part** (à un groupe dont la finalité est une activité commune), **apporter une part** (contribuer), et **recevoir une part** (bénéficier) (Zask, 2011).

Afin d'être pleine et entière la participation doit pouvoir englober quatre étapes importantes (Garbaczzyk, 2017) :

1. **L'information** : condition sine qua non à la participation, l'information permet d'obtenir les données suffisantes aux prochaines étapes.
2. **La consultation** : étape intermédiaire, la consultation offre la possibilité à un groupe de donner son avis sans que le groupe n'ait contribué à l'émergence de la proposition et sans que son avis ne soit nécessairement tenu en compte.
3. **La concertation** : étape où les parties prenantes construisent les propositions mais sans pouvoir influencer sur la décision finale
4. **La codécision** : permet un pouvoir décisionnaire et engage la coresponsabilité des parties prenantes.

La participation peut concerner différents domaines :

- Les **choix opérationnels** : répartitions de tâches, décisions de missions précises, gestion quotidienne
- Les **choix managériaux** : affectation des ressources, organisation interne, priorisation des stratégies
- Les **choix stratégiques** : vision à long terme, orientation, définition de stratégie, réseautage et partenariat

Dans une perspective genre, être capable de **codécision** afin d'opérer des **choix stratégiques** nécessite la mise en place d'un processus d'empowerment (émancipation, renforcement de capacités) qui passe par la maîtrise de trois "pouvoirs" (Charlier, 2009) :

- Le "**pouvoir intérieur**" (**vouloir**) : renforcement de l'estime de soi et de son identité
- Le "**pouvoir de**" (**savoir/avoir**) : renforcement de sa capacité d'influence sur l'extérieur et de conscience critique ; renforcement de ses "avoirs" (ressources matérielles, naturelles, humaines, ...)
- Le "**pouvoir avec**" (**pouvoir collectif**) : renforcement de son organisation collective et de la capacité d'influence du groupe sur des changements socioéconomiques et politiques.

Références :

- CHARLIER S., *Les essentiels du genre 10 : Genre et Empowerment/emppoderamiento/émancipation*, Le Monde selon les femmes, 2009
- ZASK J., *Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Le Bord de l'Eau, 2011
- GARBARCZYK B., *Cinq questions à se poser avant de (faire) participer !*, Analyse, SAW-B, 2017

Hypothèse sous-jacente :

Avec un accès égal à celui des hommes aux compétences, aux ressources et aux opportunités ainsi qu'un renforcement de leur autoestime, capacité d'influence et pouvoir organisationnel, les femmes participeront davantage aux différents niveaux de décision et constitueront ainsi une puissante force motrice dans les initiatives liées à la gestion de l'environnement et la mise en place de systèmes alimentaires durables.

Références :

- Le Monde Selon les Femmes (2011), Plaidoyer pour le genre dans l'agriculture et la souveraineté alimentaire
- OXFAM (2014), Crise alimentaire, genre et résilience au Sahel : enseignements tirés de la crise de 2012
- GRAP (2014), L'approche genre dans l'agriculture et la sécurité alimentaire
- Le Monde Selon les Femmes (2014), Agroécologie, plaidoyer pour une perspective de genre
- FIAN (2016), Les droits des femmes rurales
- FAO (2018), Autonomiser les femmes rurales africaines pour relever le défi Faim Zéro et assurer une Prospérité Partagée
- Inter-Réseaux (2020), Bulletin de veille 381, Genre et développement rural

Acteurs clés	... changent en quoi...
Autorités publiques	... mettent en place des lois favorisant la participation des femmes dans les instances de décision
Organisations de la société civile	... ont intégré des compétences fortes en matière d'approche genre et portent le plaidoyer pour l'égalité des genres
Les hommes	... changent d'attitude envers les femmes et favorisent leur participation à tous les niveaux de gestion
Les femmes leaders, en particulier les jeunes	... renforcent leur confiance et jouent un rôle d'exemple pour les jeunes et les femmes
Les OP et les entreprises sociales	... mettent en place les conditions préalables à la participation des femmes dans les organes de gestion
Les jeunes	... sont éduqués aux systèmes sociaux et familiaux et questionnent leur attitude par rapport à la dimension genre
Communautés religieuses	... sensibilisent à l'importance de l'égalité des genres ne discriminent plus les femmes

Stratégies

- RC (aux OSC)
- Sensibilisation/ engagement
- Appui à la structuration/ concertation
- Accès au financement
- Synergies/ alliances

Pistes de travail identifiées aux ateliers SIA 09.20

Afin d'améliorer la participation des femmes aux différents niveaux de gestion de l'environnement et des SAD, les pistes suivantes sont envisagées :

- Mise en place d'un "**comité genre**" au siège pour :
 - o comparer les outils existants en matière d'approche genre au niveau des 3 ONG pour la formulation du programme
 - o sur base de cette analyse, **formuler des suggestions/recommandations pour que les équipes terrain puissent accompagner les partenaires dans un exercice de formulation du programme sensible au genre** (y compris la façon d'établir les MDP et de distinguer les actions qui entrent dans le R6 et celles qui restent dans les R1 à R5)
 - (ce travail devrait être fait par le comité rapidement pour qu'il puisse être utilisé par les équipes dans le cadre de l'identification du programme SIA2 (pour les partenaires qui ne disposent pas de ce type de diagnostic et de plan d'action genre)
 - o ultérieurement rester en appui aux équipes de terrain
- Au moment de l'identification, envisager des **nouveaux partenariats spécialisés dans la thématique du genre** qui puissent venir en appui aux partenaires locaux, en se posant la question de la mutualisation de ce partenaire (notamment pour la question du financement de ce partenaire par les 3 ONG SIA)
- Si la piste des partenariats spécialisés en genre du point précédent n'est pas viable, analyser l'option de la mise en place au sein de chaque équipe un **réfèrent Genre** ou le recrutement d'une **RH commune** spécialisée en genre (en étant attentif aux aspects budgétaires)
- ...